

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAÀ-LUBE-BOAST DU 21 AVRIL 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaà-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

**Excusé(s)** : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

**Pouvoir(s)** : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

#### **Délibération 2026-26 : Vote du budget primitif 2026 – Budget général**

Monsieur le Maire, présente les propositions nouvelles pour le budget général de l'exercice 2026 :

#### **Investissement :**

Dépenses : 90 467.02

Recettes : 90 467.02

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 278 994.00

Recettes : 278 994.00

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement :**

Dépenses : 90 467.02 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 90 467.02 (dont 0.00 de RAR)

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 278 994.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 278 994.00 (dont 0.00 de RAR)

Il précise que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ADOpte** les propositions du budget primitif de l'exercice 2026 présentées ci-dessus.

**PRÉCISE** que ce dernier est voté au chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et avec opération pour cette dernière.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,

Pascal BOURGUINAT

